Réseau de transport d'électricité

Groupe de Travail
Réseaux Privés

Commission Accès au Réseau du 19/06/13

SOMMAIRE

01. Contexte et objectif

02. Périmètre et cible

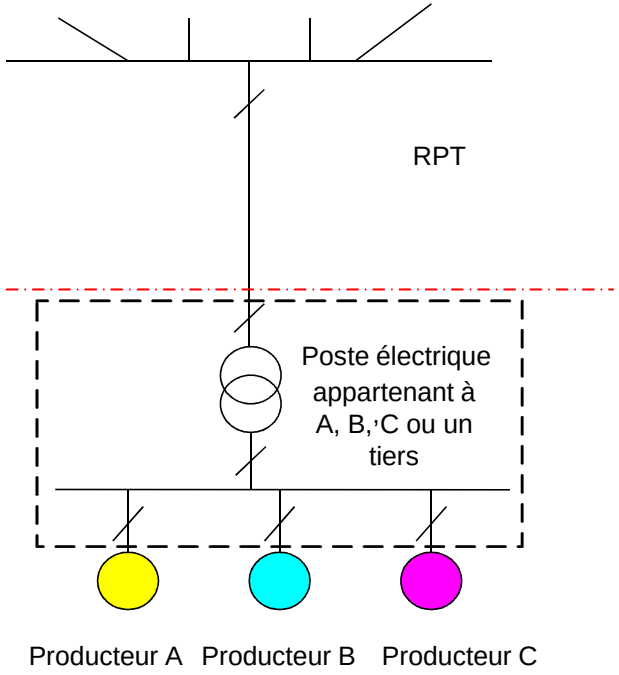
03. Organisation du GT et proposition de plan de travail

1. Contexte et objectifs

A l'origine : la question des parcs EnR « multi-producteurs »

- Des producteurs EnR qui veulent regrouper leurs parcs pour optimiser le coût du raccordement et demandent un raccordement unique HTB au lieu de plusieurs raccordements HTA. Cela permet la revente des parcs en restant dans les limites de l'OA.

- **L'affaire SEPE le Nouvion Saint Riquier**
  - Décision CoRDIS en juillet 2010, confirmée par la Cour d'Appel de Paris en juin 2011, qui reconnait la qualité d'utilisateur du RPT à un gestionnaire de réseau privé pour l'injection sur le RPT.
  - Il n'existe aujourd'hui aucune prescription technique de conception et de fonctionnement pour une telle catégorie d'utilisateurs.



1. Contexte et objectifs

Les délibération de la CRE :

Délibération du 17 novembre 2011 portant approbation de la procédure de traitement des demandes de raccordement des installations de production d'électricité au RPT :

Un élargissement du champ d'application de la procédure est nécessaire « à une personne n'ayant pas la qualité de consommateur, de producteur, ou de gestionnaire de réseau de distribution et à laquelle sont indirectement raccordés des producteurs », en application de la décision du CoRDiS du 12 juillet 2010.

Délibération du 18 décembre 2012 portant approbation du modèle de CART pour les clients « producteurs »

la CRE demande à RTE « de soumettre à son approbation, au plus tard le 1er juillet 2013, un modèle de CART applicable aux autres utilisateurs susceptibles d'injecter de l'énergie sur le réseau et qui ne sont ni des gestionnaires de réseaux publics de distribution, ni des producteurs soumis à autorisation ou réputés autorisés au sens du code de l'énergie ».

Les « gestionnaires de réseaux privés » sont également mentionnés dans la délibération du 25 avril 2013.

2. Périmètre et cible

Les réseaux privés recouvrent des situations très différentes :

- Les multi-parcs EnR
- Les plateformes industrielles / sites mixtes
- Les sites particuliers des vallées hydrauliques
- Le système ferroviaire

qui n'entrent pas toutes dans le périmètre du GT



2. Périmètre et cible

- Le cadre contractuel

- PTF
- Convention engagement de performances
- Convention de raccordement
- Convention d'exploitation-conduite
- CART et Prestations Annexes
- Contrat de Gestion Prévisionnelle
- Contrat Amont J-1
- Contrat Services Systèmes
- Règles de Marché

Ainsi qu'une procédure de raccordement

3. Organisation du GT et proposition de plan de travail

Organisation GT :

- Transverse : producteurs, distributeurs, consommateurs
- Rapporte à la CAR, informe la CAM quand des Règles de Marché sont impactées

Plan de travail :

- 14 juin : lancement du GT
- 11 juillet : calage de la cible et de la méthode de travail (questionnaire)
- 12 septembre : lancement de l'élaboration du produit de sortie